VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mercredi Vingt-deux du mois de Décembre à dixhuit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS: M. Louis ANDRÉ (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme France-Enna URBINO – MM. Marcellin ZAMI (a été déconnecté définitivement) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY (a été déconnectée définitivement) – MM. Jimmy DAMO (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Sébastien THOMAS (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nina PAULON (excusée; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM. Stéphane URIE (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – David LUTIN (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Yane BEZIAT (excusée; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Mme Maguy BORDELAIS (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (excusée; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROJET
GOSIER « HAUTE QUALITE
NUMERIQUE (HQN) » ET
ADOPTION DU PLAN DE
FINANCEMENT PREVISIONNEL

CM-2021-7S-AGTAP-95

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'appel à projet "Transition numérique" dans le cadre du plan France Relance ;

Vu l'appel à projet de la Préfecture "Transformation numérique des collectivités", ouvert du 7 mai 2021 au 30 juin 2021 et visant notamment à "mettre en œuvre un projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'usager";

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant la volonté du Conseil municipal d'assurer la continuité du service public, notamment par le biais des outils numériques ;

Considérant l'opportunité pour la collectivité d'obtenir le financement par l'Etat d'une part de ce projet au titre du plan France Relance ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet « Gosier Haute Qualité Numérique (HQN) ».

Article 2 : De valider le plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Refonte fonctionnelle du site et du portail de démarches en ligne, mise en accessibilité, formation des agents	
TOTAL DEPENSES	50 000,00 €

RECETTES	Montants
Subvention France Relance - Etat	16 830,00 €
Région	23 170,00 €
Ville du Gosier	10 000,00 €
TOTAL RECETTES	50 000,00 €

Article 3: D'aut

D'autoriser le maire à solliciter des partenaires potentiels complémentaires afin d'optimiser le plan de financement de l'opération.

Article 4:

D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

0 5 JAN, 2022 Et publication ou notification le

0 5 JAN. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du projet Gosier " Haute Qualité Numérique (HQN)" et adoption du plan de financement prévisionnel

Date de transmission de l'acte :

05/01/2022

Date de réception de l'accusé de

05/01/2022

réception :

Numéro de l'acte :

CM20217SAGTAP95 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20211222-CM20217SAGTAP95-DE

Date de décision :

22/12/2021

Acte transmis par :

Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

9.1.3. Autres